

INFO

Janvier 2025

Commission Locale d'Information sur le Nucléaire auprès de la centrale du Blayais



En ce mois de janvier, je tiens avant tout à vous présenter nos meilleurs vœux, au nom de tous les membres de la CLIN. En 2025, la CLIN poursuivra sa mission d'intérêt général avec l'ambition de renforcer son rôle de « passerelle » entre la

centrale du Blayais et les citoyens. En diffusant les informations relatives au site, nous entendons sensibiliser toujours davantage les habitants aux thématiques du nucléaire et leur permettre de s'approprier ce sujet qui tient une place importante dans leur cadre de vie. La CLIN est également présente pour relayer les questions des citoyens auprès de l'exploitant. Neutre et transparente, notre commission porte les interrogations de la société civile sans émettre d'avis ou de jugement, avec pour priorité la protection du public et de l'environnement.

Cette priorité sera justement au cœur de l'enquête publique qui se déroulera au mois de mai. Le CNPE va solliciter les avis du public à la suite de la visite décennale du réacteur 1. L'installation fonctionne depuis plus de 35 ans ; le code de l'environnement prévoit donc la réalisation d'une enquête publique qui portera sur le rapport du réexamen périodique. C'est en tenant compte de tous ces éléments que l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) prend ensuite position sur la poursuite de fonctionnement de l'installation. La CLIN peut porter les questions ou remarques des citoyens dans le cadre de cette enquête publique. Nous nous tenons à leur disposition.

La sûreté nucléaire est une thématique complexe et évolutive : les installations doivent par exemple s'adapter au changement climatique. Aussi, il est nécessaire d'être attentif au fonctionnement quotidien de ces sites et de manifester de la curiosité envers des domaines technologiques complexes.

Pour conclure, je souhaite donc remercier personnellement tous les membres de la commission pour leur implication, renouvelée année après année.

Florian DUMAS

Président de la CLIN,
Conseiller départemental du canton du Nord-Gironde,
Maire de Civrac-de-Blaye

**DOSSIER****La gestion des déchets
sur le site de la centrale****Actus**

- Agenda
- Un atelier post-accident nucléaire
- Une enquête publique pour mai 2025
- Visite du réacteur n°3
- La digue anticipe les évolutions climatiques



DOSSIER

— La gestion des déchets du CNPE du Blayais

Les déchets nucléaires sont conditionnés en "colis" avant d'être évacués du site.

À la suite de leur visite du réacteur 3, en novembre dernier, les membres de la CLIN ont demandé à l'exploitant des précisions sur sa gestion des déchets. Quels types de déchets sont produits sur le site de la centrale du Blayais ? Comment ces déchets sont-ils gérés, évacués et traités ? Retour sur la présentation réalisée par l'exploitant.

Une majorité de déchets « classiques »

La quasi-totalité des déchets produits et traités par le CNPE sont des déchets conventionnels, classés selon les catégories « classiques » :

- des déchets inertes sans trace de substances toxiques ou dangereuses (déchets minéraux, verre, déblais, terres et gravats...)
- des déchets non dangereux sans aucune des propriétés qui rendent les déchets dangereux (gants, plastiques, déchets métalliques, papier/carton, caoutchouc, bois, câbles électriques...)
- des déchets dangereux contenant des substances dangereuses ou toxiques (accumulateurs au plomb, résines, peintures, piles, néons, bombes aérosols...)



96 %
du tonnage des déchets produits sur le site sont des déchets dits « conventionnels »
(9578 tonnes)

4 %
sont des déchets nucléaires (radioactifs ou non)
(399 tonnes)

ON LE NOTE



La gestion des déchets du CNPE est encadrée par diverses réglementations
(Code de l'Environnement, arrêté INB*, décision de l'ASN, ICPE**, IOTA***)

* Installations nucléaires de base,
** Installations classées pour la Protection de l'Environnement
*** Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la loi sur l'eau

En France, tout déchet produit en zone nucléaire est considéré comme un déchet nucléaire, qu'il soit dangereux ou pas. Les déchets nucléaires peuvent donc être :
- contaminés, - ou non contaminés.

La classification des déchets nucléaires

La gestion et le traitement des déchets nucléaires dépendent de leur classification. Celle-ci s'appuie sur 2 critères principaux :

- 1 / le degré de radioactivité, avec quatre niveaux d'activité (en Becquerel par gramme) :**
- Très Faible Activité (TFA) : <100 Bq/g
 - Faible Activité (FA) : jusqu'à quelques centaines de milliers de Bq/g
 - Moyenne Activité (MA) : du million au milliard de Bq/g
 - Haute Activité (HA) : plusieurs milliards de Bq/g

2 / La durée de vie des déchets

(calculée en fonction du temps nécessaire pour que la radioactivité des éléments radioactifs soit divisée par deux), avec 2 catégories :

- « à vie courte » = radioactivité divisée par deux sur une période ≤ 31 ans
- « à vie longue » = radioactivité divisée par deux sur une période > 31 ans

Les déchets à vie courte représentent 90 % du volume total des déchets radioactifs mais concentrent seulement 0,1 % de la radioactivité.

Quelle gestion sur le site du Blayais et ailleurs ?

En fonction de leur nature et de leur activité, les déchets nucléaires sont conditionnés en fûts, coques béton, big bags, caissons... Ces « colis » sont entreposés puis transférés, selon les protocoles autorisés, vers les sites et les filières adaptées.

En 2023, 3043 colis de déchets nucléaires ont été évacués du CNPE.

Vers quels sites de traitement ?

- Déchets de très faible activité

-> centre industriel de regroupement d'entreposage et de stockage (Cires) exploité par l'ANDRA à Morvilliers (dépt. 10) :

250 colis en 2023

- Déchets de faible ou moyenne activité

-> centre de stockage de l'Aube (CSA) exploité par l'ANDRA à Soulaines (dépt.10) :

652 colis en 2023

- Déchets destinés à l'incinération ou à la fusion

-> usine de Centraco exploitée par Cyclife à Marcoule (dépt.30) :

2141 colis en 2023

- Déchets de moyenne activité à vie longue

-> installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés (ICEDA) exploitée par EDF à Bugey (dépt.01) / En construction :

0 colis en 2023

Zoom sur le combustible usé, déchet de haute activité radioactive et à vie longue

À l'issue d'un arrêt de réacteur, une partie des assemblages de combustible usé sont entreposés en piscine de désactivation pendant un à deux ans (trois à quatre ans pour les assemblages MOX), pour qu'ils refroidissent et que leur radioactivité décroisse. Placés ensuite dans des emballages étanches (château de plomb), ils sont transportés par voie ferrée et par la route vers l'usine de traitement d'ORANO La Hague.

**En 2023,
7 évacuations
soit
81 assemblages
de combustible usé**

LA CLIN, PLURIELLE ET INDÉPENDANTE

RENCONTRE AVEC ...

Frédéric LARROQUE,

Maire de
Saint-Seurin-de-Cadourne
et membre de la CLIN
– collège élus



Frédéric Larroque a visité la centrale le 12 novembre puis assisté à la présentation sur la gestion des déchets.

Qu'est-ce qui vous a marqué lors de votre visite du réacteur 3 ?

C'était la première fois que je visitais le CNPE ; j'ai été impressionné par le nombre de sas de sécurité à franchir tout au long de notre parcours.

C'est fastidieux, mais rassurant ! Au-delà, j'ai trouvé cette visite très enrichissante.

En tant que maire, j'apprécie de pouvoir mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de la centrale. Pour nos PCS, c'est important de saisir tout l'amont du processus quand nous envisageons, en aval, la gestion d'un potentiel accident nucléaire.*

* Plans communaux de sauvegarde

Concernant la gestion des déchets du CNPE, quel a été votre ressenti ?

L'impératif de décontamination des déchets sortants m'a marqué. D'ailleurs, on voit bien qu'il y a très peu d'objets ou d'outils dans la zone nucléaire, afin de réduire les déchets à la source. D'un autre côté, je me suis interrogé sur le traitement de ces déchets radioactifs : le démantèlement des anciens générateurs vapeur entreposés n'est pas encore au point au niveau national, on enfouit les déchets les plus radioactifs au même endroit... Il semble qu'il y a une marge de progrès conséquente dans la gestion des déchets contaminés.

L'AGENDA DE LA CLIN

18 MARS

Assemblée générale de la CLIN

27 MAI

Réunion publique



ATELIER POST-ACCIDENT NUCLÉAIRE

AFIN DE SENSIBILISER AU-DELÀ DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (le PPI comprend un périmètre de 20 km autour de la centrale), la CLIN a convié des industriels de la presqu'île d'Ambès, des élus locaux ainsi que des agents de Bordeaux Métropole à participer à un atelier sur les perceptions en situation post-accidentnelle.

À partir des éléments recueillis, l'IRESN, qui animait cet atelier, doit proposer des évolutions pour les dispositions à prendre en situation post-accidentnelle nucléaire.



VISITE DU RÉACTEUR N°3

LE 12 NOVEMBRE DERNIER, LES MEMBRES DE LA CLIN ONT EFFECTUÉ UNE VISITE DE LA CENTRALE.

Dans le cadre de son arrêt pour la visite décennale, ils ont pu accéder au réacteur 3 et pénétrer dans le bâtiment réacteur, le bâtiment combustible et la salle des machines.



LIENS UTILES

- **L'Anclli**: Association nationale des comités et commissions locales d'information (www.anclli.org)
- **L'ASN**: Autorité de sûreté nucléaire (www.asn.fr)
- **L'IRESN**: Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (www.irsn.fr)
- **EDF** / centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Blayais (www.edf.fr/centrale-nucleaire-blayais)

CONTACT

Secrétariat de la CLIN du Blayais
1 esplanade Charles de Gaulle,
CS 71223-33074 BORDEAUX CEDEX
05 56 99 51 20
contact.clin@gironde.fr
Directeur de la publication :
le Président de la CLIN
Secrétariat de rédaction :
Xavier Paulmaz et le bureau de la CLIN
Rédaction : L'Agence d'Écriture
Crédits photos : EDF/CNPE du Blayais
- JDM - CLIN du Blayais - AdobeStock
Réalisation : Holster Studio